

Compte-rendu diagnostic vélo

Quartier Victor-Hugo

Parcours d'une quinzaine de cyclistes dimanche 25 mai de 10h30 à 12H30 / deuxième diagnostic

bd Victor Hugo

1. sur toute la longueur L'emprise est suffisamment large pour accueillir une piste vélo dans chaque direction ou bien une piste vélo bidirectionnelle.

2. entre Mairie de St Ouen et l'intersection avec av. capitaine Glarner, le stationnement en épi, tantôt prévu tantôt anarchique, provoque des nuisances à la fois pour les piétons et pour les cyclistes. Pour les piétons, il y a systématiquement empiètement des véhicules sur le trottoir, ainsi qu'une perte de lisibilité de l'espace. Pour les cyclistes, ce type de stationnement provoque un danger lors de sorties de véhicules en marche arrière, le conducteur n'ayant aucune visibilité sur la chaussée et rencontrant immédiatement le cycliste qui serre à droite.

3. Au niveau du pont ferroviaire (intersection rues de Clichy et Arago), deux options sont envisageables:
a) la piste vélo peut suivre la chaussée et rester près des véhicules, ce qui permettrait une largeur supérieur et une capacité plus importante
b) elle peut suivre les allées parallèles en hauteur. La capacité en passage de cycles serait moindre mais le parcours plus agréable, et permettrait un accès aux rues Arago et de Clichy respectivement. Cela nécessiterait des travaux au niveau des escaliers du pont (suppression de bornes en ciment, uniformisation de la chaussée), surtout du côté rue de Clichy. La rue de Clichy est suffisamment large pour accueillir une piste cyclable; le stationnement non autorisé y est actuellement omniprésent, occupant une partie de la chaussée qui serait facilement récupérable à cette fin.

4. portion gare du RER - rue Touzet Gaillard

Absence d'arceaux vélo sur la gare RER, s'assurer que des dispositifs seront prévus (et d'accès pratique) dans le cadre de l'aménagement de la gare RER/ligne 14.

La rue Touzet Gaillard qui rejoint la rue Emmy Noether est en sens unique. Mettre un double sens vélo pour faciliter la circulation vélo des salariés des entreprises en proximité (EDF, Samsung... entre autre)

5. carrefour Rue Emmy Noether - rue Ingrid Jonker

Absence de piste cyclable et de marquage vélo.

Identification du carrefour qui est dangereux pour les cyclistes et les piétons faute d'un signalisation adéquate. Des feux seraient préférables (rue Vincent/ Emmy Noether)

L'intérêt de cet endroit est de permettre d'accéder à Paris (rejoindre les pistes cyclables du bd Bessières) via la rue Ingrid Jonker qui passe sous le périphérique. Le panneau indique un sens interdit à 50 m alors que la voie est en double sens vélo après. Rectifier cette indication.

On pourrait faire sauter les stationnements qui sont sous le périphérique et créer une piste cyclable en double sens sécurisée : il faudrait saisir les associations parisiennes. L'enjeu est la continuité cyclable Paris / Saint-Ouen/ Clichy.

6. rue Emmy Noether le long du parc François Mitterrand

Absence totale de pistes cyclables alors que c'est un cadre idyllique pour les vélos et pour les balades. Options possibles :

- utilisation du trottoir de gauche

- création de la piste dans le parc : existence de 2 voies piétonnes parallèles séparées par une noue. L'allée plus proche de la route pourrait être aménagée en piste cyclable bi-directionnelle. Prendre en compte la question des flux des salariés le matin qui sortent du RER dans le parc.

- revoir le plan de circulation du quartier : en mettant la rue Emmy Noether en sens unique et faire passer la piste cyclable sur la route?

7. Rue Albert Camus

Rue à sens unique actuellement : création d'une d'un contresens cyclable pour pour faciliter le passage des vélos dans ce sens unique ou sinon on est obligé de faire le tour du quartier (passer par Samsung) donc c'est une priorité absolue.

8. Rue Arago/ Rue Emile Zola

sens unique : proposer des doubles sens cyclable. Les rues sont étroites, beaucoup de stationnement.

Sucette d'affichage à l'intersection des rues Emile Zola et Capt. Glarner. La société JCDecaux a récemment inversé les côtés d'affichage de ce support installée au sol. Le plan de la ville, autrefois visible depuis tout le carrefour, est désormais visible depuis un seul trottoir de la rue du Capt. Glarner. Ce plan est utile pour cyclistes comme piétons et cette marginalisation est de toute façon illégale, le Code de l'environnement précisant que ces dispositifs ne peuvent supporter des publicités qu'"à titre accessoire" ([Article R581-26](#)). La modification récente rend clairement accessoire le plan de la ville, et promeut indûment la fonction publicitaire.